

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°8

AOÛT 2024

cnrs

Table des matières

04. Personnels

04.09 Cessation de fonctions

 04.09.10 Eméritat et honorariat

 04.09.10.02 Eméritat

 Décision DEC247574DRH portant sur l'attribution de l'éméritat, campagne 2024 (décision modificative n°1 à la décision DEC248037DRH) - 25/07/2024 - - DEC247574DRH..... p.9

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

 DR01 - Paris-Villejuif

 2024

 Décision portant nomination de Mme Brigitte Lucas aux fonctions d'adjointe au responsable du service financier et comptable de la délégation régionale Île-de-France Villejuif - 01/06/2024 - - DEC247996DR01..... p.10

 DR02

 2024

 Décision portant cessation de fonctions de Mme Elia D'ACREMONT, Directrice Adjointe de l'unité n°UMR 7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris ».

 - 12/07/2024 - - DEC247639INSU..... p.11

 Décision portant cessation de fonctions de Mme Laurence Mabit aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL)

 - 16/07/2024 - - DEC247795DR02..... p.12

 DR04

 2024

 Décision portant nomination de M. David PAI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas

 - 01/04/2024 - - DEC247046DR04..... p.13

 Décision portant cessation de fonctions de M. Serge MISKA, conseiller en radioprotection - 30/07/2024 - - DEC247723DR04..... p.14

 Décision portant nomination de Mme Laurence MAGNON (MOINE) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay

 - 01/04/2024 - - DEC247056DR04..... p.15

 Décision portant cessation de fonctions de Mme Mathilde Darley, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) - 23/07/2024 - - DEC247531INSHS..... p.16

 Décision portant nomination de M. Camille Peugny aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Christine Hamelin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités) - 23/07/2024 - - DEC247714INSHS..... p.17

 DR05

 2024

 Décision portant nomination de M. Thomas Brisson aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Florence Hulak aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) - 23/07/2024 - - DEC247088INSHS..... p.18

DR06

2024

Décision portant nomination de M. Frédéric BAYART aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6620 intitulée « Laboratoire de mathématiques Blaise Pascal » (LMBP) - 19/08/2024 - - DEC247649INSMI..... p.19

DR07

2024

Décision portant nomination de TEIXEIRA Ana Margarida aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 12/08/2024 - - DEC247350IN2P3..... p.20

DR10

2024

Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent Heyer, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC). - 23/05/2024 - - DEC247281DR10..... p.21

Décision portant nomination de M. Gwenael IMFELD aux fonctions de délégué scientifique en institut à l'INSU - 12/08/2024 - - DEC247955INSU..... p.23

Décision portant cessation de fonctions de Mme Florence Schlotter, assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3i) - 25/07/2024 - - DEC247941DR10..... p.25

DR11

2024

Décision portant nomination de LAUREAU Axel aux fonctions de délégué scientifique en institut - 12/08/2024 - - DEC247741IN2P3..... p.26

DR12

2024

Décision portant nomination de M. Michel KOURILSKY aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Provence et Corse - 06/08/2024 - - DEC248008DR12..... p.27

Décision portant nomination de M. Sébastien SORACE aux fonctions de responsable régional adjoint de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Provence et Corse - - 06/08/2024 - - DEC248009DR12..... p.29

DR14

2024

Décision portant nomination de M. Xavier BUFF aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5219 intitulée « Institut de Mathématiques de Toulouse » (IMT) - 19/08/2024 - - DEC247647INSMI..... p.31

DR16

2023

Décision portant fin de fonction de Mme Nina MARCHAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3456 intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) » - 30/08/2023 - - DEC248056DR16..... p.32

Décision portant cessation de fonctions de M. Franck DONNADIEU, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 6524 intitulée Laboratoire Magmas et Volcans - 12/07/2023 - - DEC247601INSU..... p.33

2024

Décision portant nomination de Mme. Laurence LAVERGNE aux fonctions de Chargée de Mission à Temps Partiel (CMTP) en Institut à l'INSU du 01/01/2024 au 31/12/2024. - 02/05/2024 - - DEC235842INSU..... p.34

Décision portant nomination de M. Grégory GENTA-JOUVE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR3456 intitulée Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA). - 20/08/2024 - - DEC248043DR16..... p.36

Décision portant fin de nomination de Mme. France LAGROIX en qualité de Déléguée Scientifique (DS) à compter du 30 avril 2024. - 02/05/2024 - - DEC247012INSU..... p.37

Décision portant nomination de Mme. Mélanie AUFFAN aux fonctions de Déléguée Scientifique en Institut à l'INSU du 01/01/2024 au 31/12/2024. - 12/08/2024 - - DEC245845INSU..... p.38

DR16 - ex Paris Michel-Ange

2024

Décision portant nomination de Christophe COUTANCEAU aux fonctions de délégué scientifique en institut - 12/07/2024 - - DEC247536INSIS..... p.40

Décision portant nomination d'Isabelle ROCH-JEUNE aux fonctions de chargée de mission - 12/07/2024 - - DEC247538INSIS..... p.42

Décision portant nomination de Serge VERDEYME aux fonctions de délégué scientifique en institut - 12/07/2024 - - DEC247530INSIS..... p.44

Décision portant nomination de Karam SAB aux fonctions de délégué scientifique en institut - 12/07/2024 - - DEC247537INSIS..... p.46

DR17

2024

Décision portant nomination de M. Eric Pante aux fonctions de délégué scientifique en institut - 12/08/2024 - - DEC247944INEE..... p.48

Décision portant nomination de Mme Zarifé HANNA ABOUD aux fonctions de responsable du service ressources humaines par intérim de la délégation Bretagne et Pays de la Loire - 09/08/2024 - - DEC248016DR17..... p.50

Décision portant nomination de Mme Sylvie Moisdon-Chataigner aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Cécile Rapoport aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) - 23/07/2024 - - DEC247654INSHS..... p.51

Décision portant nomination de M. Franck Héas aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Sonia Desmoulin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6297 intitulée Droit et changement social (DCS) - 23/07/2024 - - DEC247524INSHS..... p.52

Décision portant nomination de M. Erwan ROUSSEAU aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 6205 intitulée « Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique » (LMBA) - 19/08/2024 - - DEC247648INSMI..... p.53

DR18

2023

Décision portant nomination de Mme Diane CATALFAMO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8518 intitulée « Laboratoire d'Optique Atmosphérique » (LOA) - 26/11/2023 - - DEC235494DR18..... p.54

2024

-

Décision portant nomination de M. Nicolas AMPEN-GUFFROY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille. - 27/08/2024 - - DEC248064DR18..... p.55

Décision portant nomination de M. Nicolas AMPEN-GUFFROY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille. - 06/08/2024 - - DEC248003DR18..... p.57

Instituts

2024

Décision portant nomination de Jean WEISS aux fonctions de délégué scientifique en institut. -

12/07/2024 - - DEC247663INC..... p.59

Décision portant nomination de Elisabeth BLANQUET-NICOLAS aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 12/07/2024 - - DEC247678INC..... p.60

Décision portant fin de fonctions de Mme Ursula Bassler aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 15/07/2024 - - DEC247544DAJ..... p.61

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Cyrille Flamant aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) - 15/12/2024 - - DEC235629DAJ..... p.62

07.02. Décisions - délégations de signature

DR01 - Paris-Villejuif

2024

Décision portant délégation de signature à M. Huy-Linh Dao, directeur par intérim de l'UMR8563 intitulée "Centre de recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale" (CRLAO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/07/2024 - - DEC247605DR01..... p.63

Décision portant délégation de signature à M. Hugues Feler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8563 intitulée "Centre de recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale" (CRLAO) - 22/07/2024 - - DEC247606DR01..... p.65

DR04

2024

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mehdi AYAD, Monsieur Martial HAEFFELIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace - 16/05/2024 - - DEC247236DR04..... p.66

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie GODIN BEEKMANN, directrice par intérim de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/05/2024 - - DEC247235DR04..... p.67

DR07

2024

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François GONZALEZ, directeur par intérim de l'unité UMR5574 intitulée Centre de Recherche Astrophysique de Lyon (CRAL) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - - DEC247989DR07..... p.69

DR08

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Lavinia BALAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) - 15/07/2024 - - DEC247834DR08..... p.71

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane PELLERIN, directeur de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/07/2024 - - DEC247847DR08..... p.72

DR12

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie MICHOTÉY, directrice de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/07/2024 - - DEC247871DR12..... p.74

Décision portant délégation de signature à Mme Katell BERTHELOT, directrice de l'unité UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février)

(TDMAM / CPAF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2024 - - DEC247263DR12..... p.76

Décision portant délégation de signature à M. Cyril ISNART, directeur de l'unité UAR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/08/2024 - - DEC248034DR12..... p.78

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BADALASSI, directeur de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/08/2024 - - DEC248038DR12..... p.80

DR13

2024

PRM - UAR3282 - Délégation de signature Mme Agnès LEBRE - 17/07/2024 - - DEC247853DR13..... p.82

DR14

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Chitra IRIART, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI) - 02/07/2024 - - DEC247730DR14..... p.83

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre FONTANEL, directrice par intérim de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/07/2024 - - DEC247729DR14..... p.84

DR17

2024

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Le Bourhis, directeur de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247292DR17..... p.86

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Blanchard, directeur de l'unité UMR6200 intitulée MOLTECH-Anjou, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247325DR17..... p.88

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Juin, directeur de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers (CRCI2NA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247295DR17..... p.90

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247331DR17..... p.92

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247294DR17..... p.94

Décision portant délégation de signature à M. Erwan Rousseau, directeur par intérim de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247326DR17..... p.96

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité en sciences biologiques et biotechnologies, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247348DR17..... p.98

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Daniel, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/07/2024 - - DEC247859DR17..... p.100
- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Lumineau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS) - 26/08/2024 - - DEC247048DR17..... p.102
- Décision portant délégation de signature à M. Benoit Langlais, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géosciences (LPG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247300DR17..... p.103
- Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique (IETR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247321DR17..... p.105
- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Bosse-Platière, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : droit et Europe (IODE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247342DR17..... p.107
- Décision portant délégation de signature à M. Christian Person, directeur de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et la connaissance (Lab-STICC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247345DR17..... p.109
- Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247398DR17..... p.111
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Daniel, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247343DR17..... p.113
- Décision portant délégation de signature à M. Dimitri Lague, directeur de l'unité UAR3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/06/2024 - - DEC247474DR17..... p.115
- Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247330DR17..... p.117
- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guédon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN) - 27/08/2024 - - DEC247702DR17..... p.119
- Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés – environnement – agroalimentaire (GEPEA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247320DR17..... p.121
- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Bour, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247319DR17..... p.123
- Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247352DR17..... p.125
- Décision portant délégation de signature à Mme Marine Friant-Perrot, directrice par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247380DR17..... p.127
- Décision portant délégation de signature à M. Fabien Moizeau, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management (CREM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247328DR17..... p.129

Décision portant délégation de signature à M. Richard Redon, directeur de l'unité UMR6291 intitulée Laboratoire de l'institut du thorax (ITX-lab), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247374DR17..... p.131

Décision portant délégation de signature à Mme Marine Friant-Perrot, directrice par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/04/2024 - - DEC247081DR17..... p.133

Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra Schilliger, responsable du service des affaires générales, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle Malésys, déléguée régionale de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire - 26/08/2024 - - DEC248054DR17..... p.135

Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Alouini, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247296DR17..... p.136

Décision portant délégation de signature à Mme Perrine Guillon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR) - 17/07/2024 - - DEC247836DR17..... p.138

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Meersseman, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en Mathématiques (LAREMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247298DR17..... p.139

Décision portant délégation de signature à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/08/2024 - - DEC248042DR17..... p.141

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247290DR17..... p.143

Décision portant délégation de signature à M. Ahmed Loukili, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247322DR17..... p.145

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2024 - - DEC247332DR17..... p.147

Décision portant délégation de signature à M. Erwan Rousseau, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/08/2024 - - DEC248061DR17..... p.149

07.04. Décisions tarifaires

DR20

2024

Décision relative aux tarifs des prestations de l'UMR 7284 intitulée IRCAN pour la plateforme PEMAV - 07/08/2024 - - DEC248010DR20..... p.151

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2024

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Guidal aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures - 04/03/2024 - - DEC246480DAJ..... p.153

Décision de nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire n°3 - 27/08/2024 - - DEC247719DRH..... p.154

Décision de nomination des représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n°2 - 27/08/2024 - - DEC247720DRH..... p.155

Décision de nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire n°4 - 27/08/2024 - - DEC247762DRH..... p.156

DR04

2024

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles - 26/08/2024 - - DEC248029DR04..... p.157

DR12

2024

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages Europe Méridionale Méditerranée (TELEMME) - 28/02/2024 - - DEC247932DR12..... p.158

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne (LCB) - 23/02/2024 - - DEC247518DR12..... p.160

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7342 intitulée Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Équilibre (IRPHÉ) - 29/01/2024 - - DEC247489DR12..... p.162

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identité, Espaces, Activités (LISA) - 31/01/2024 - - DEC247515DR12..... p.164

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA) - 31/01/2024 - - DEC247517DR12..... p.166

DR17

2024

Décision portant modification de l'extension du périmètre, du changement d'intitulé et création du sigle de la fédération de recherche n°2962 intitulée « Fédération de recherche mathématiques des Pays de Loire » - 19/08/2024 - - DEC235717INSMI..... p.168

DEC247574DRH

Décision portant sur l'attribution de l'éméritat (campagne 2024)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté 15 avril 2022 fixant la liste des distinctions scientifiques conférant de plein droit le titre de directeur de recherche émérite dès l'admission à la retraite ;

Article 1^{er}

Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé, de plein droit, pour une période de 5 ans au titre d'une distinction scientifique listée dans l'arrêté du 15 avril 2022 pour le chercheur dont le nom suit :

CNRS Sciences humaines et sociales

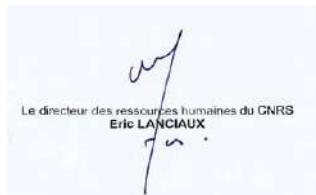
Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation	DR
PUECH	Emile	32	UMR8167	Ivry sur Seine

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 juillet 2024

Pour le Président-directeur général
et par délégation



Le directeur des ressources humaines
Eric Lanciaux

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

DEC247996DR01

Décision portant nomination de M^{me} Brigitte Lucas aux fonctions d'adjointe au responsable du service financier et comptable de la délégation régionale Île-de-France Villejuif

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220185DAJ modifiée du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M^{me} Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} juin 2024, M^{me} Brigitte Lucas, ingénierie d'études hors classe, est nommée adjointe au responsable du service financier et comptable de la délégation régionale Île-de-France Villejuif, en remplacement de Mme Carole Gaillard.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 3 juin 2024

Pour le président-directeur général et
par délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC247639INSU

Décision portant cessation de fonctions de Mme Elia D'ACREMONT, Directrice Adjointe de l'unité mixte de recherche n° 7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » (ISTEP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation des unités, et notamment de l'unité mixte de recherche UMR n°7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre Paris » (ISTEP), portant nomination de M. Olivier LACOMBE et Mme Elia D'ACREMONT respectivement aux fonctions de directeur et de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Il est mis fin aux fonctions de Mme Elia D'ACREMONT, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC247795DR02

Décision portant fin de fonction de Mme Laurence Mabit aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité n° 8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités ;

Vu l'instruction n°247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n°DEC142013DR01 du 04/07/2014, nommant Mme Laurence Mabit aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 11/04/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/12/2022, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Laurence Mabit au sein de l'unité n° 8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités.

Mme Laurence Mabit exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/07/2024

Visa du délégué régional
Christophe Giraud

*Le délégué régional pour la
région Paris-Centre*

Christophe GIRAUD

La directrice d'unité
Alfonsina Bellio
ALFONSINA BELLIO
Directrice du GSRL
UMR 8582 EPHE-PSL/CNRS
Bâtiment de Radioprotection Henri CAMPUS CONDORCET
14 cours des Humanités
91322 AUBERVILLIERS

Alfonsina Bellio



DEC247046DR04

Décision portant nomination de M. David PAI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité n°UMR7648, intitulée « Laboratoire de physique des plasmas »

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. David PAI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 5 au 7 février et du 11 au 13 mars 2024,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 01/04/2024, M. David PAI, CRCN, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n°UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas.

M. David PAI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David PAI, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 01/04/2024

La directrice de l'unité
Anne BOURDON

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÊT

Visa de la Directrice Générale
de l'Ecole Polytechnique
Laura CHAUBARD

DEC247723DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Serge MISKA, conseiller en radioprotection

LE DÉLÉGUE RÉGIONAL,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu la décision n° DEC221433DR04 du 22 septembre 2022 nommant M. Serge MISKA en qualité de conseiller en radioprotection ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2024, il est mis fin aux fonctions de conseiller en radioprotection exercées par M. Serge MISKA.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 30 juillet 2024

Le délégué régional
Benoît Forêt



DEC247056DR04

Décision portant nomination de Mme Laurence MAGNON (MOINE) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 modifiée approuvant le renouvellement de l'unité n°UMR8612 intitulée « Institut Galien Paris-Saclay » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Laurence MAGNON (MOINE) a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 5 au 7 février et du 11 au 13 mars 2024,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 01/04/2024, Mme Laurence MAGNON (MOINE), DR2, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay.

Mme Laurence MAGNON (MOINE) exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence MAGNON (MOINE), est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 01/04/2024

La directrice de l'unité
Myriam TAVERNA-BONVENTO

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORËT

Visa de la Présidence de
l'Université Paris-Saclay

DEC247531INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Mathilde Darley, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) ;

Vu l'avis de la directrice de CNRS Sciences humaines & sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Mme Mathilde Darley, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), démissionnaire, à compter du 1er septembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

23 VIII 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC247714INSHS

Décision portant nomination de M. Camille Peugny aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Christine Hamelin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités) ;

Vu la décision n° DEC200134INSHS du 02 mars 2020 modifiant la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 de création et renouvellement des UMR et portant sur la direction de l'UMR8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités) ;

Vu la décision n° DEC212256INSHS du 21 juillet 2021 portant nomination de Mme Laure de Verdalle aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu le compte-rendu du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Laurent Willemez, directeur, et de Mme Laure de Verdalle, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1^{er} septembre 2024.

II. À compter de cette même date, M. Camille Peugny, Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Mme Christine Hamelin, Maîtresse de conférences à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, sont respectivement nommés directeur par intérim et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

23 JUIL 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247088INSHS

Décision portant nomination de M. Thomas Brisson aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Florence Hulak aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) ;

Vu la décision DEC235566INSHS du 06 février 2024 portant nomination de Mme Florence Hulak aux fonctions de directrice par intérim et de M. Thomas Brisson aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Vu le compte-rendu du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Florence Hulak, directrice par intérim et de M. Thomas Brisson, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1^{er} juillet 2024.

II. A compter de cette même date, M. Thomas Brisson, Professeur à l'Université Vincennes-Saint-Denis et Mme Florence Hulak, Professeure à l'Université Vincennes-Saint-Denis, sont respectivement nommés directeur par intérim et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

23 JUIL. 2024

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC247649INSMI

Décision portant nomination de M. Frédéric BAYART aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6620 intitulée « Laboratoire de mathématiques Blaise Pascal » (LMBP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6620 intitulée « Laboratoire de mathématiques Blaise Pascal » (LMBP) et nommant M. Julien BICHON directeur de l'unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} octobre 2024, M. Frédéric BAYART, professeur à l'Université Clermont Auvergne est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n° 6620 intitulée « Laboratoire de mathématiques Blaise Pascal » (LMBP), pour la durée fixée dans la décision n° DEC201509DGDS en remplacement de M. Julien BICHON, démissionnaire.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le **19 AOUT 2024**

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247350IN2P3

Décision portant nomination de TEIXEIRA Ana Margarida aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Christelle ROY, directrice de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules)

DECIDE :

Article 1^{er}

TEIXEIRA Ana Margarida, directrice de recherche de 2^{ème} classe, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), TEIXEIRA Ana Margarida est en charge des activités « Théorie et Phénoménologie ».

Article 3

TEIXEIRA Ana Margarida demeure rattachée au Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne à Aubière – UMR6533 relevant de la délégation 07 - Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 août 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC247281DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent Heyer, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Frédéric Dardel aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 23 avril 2024, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7104 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) exercées par M. Vincent Heyer.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Strasbourg, le 21 mai 2024

Visa du délégué régional
Géraud Delorme

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken



Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services Adjoints
de l'Université de Strasbourg

Anne-Catherine NORBERTI

Visa du délégué régional de l'INSERM
Eric Simon

Inserm
Inserm Délégation Régionale Est
Pour les régions Bourgogne,
Franche-Comté et Grand Est
Eric SIMON
Délégué Régional

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "F. Dardel".
Le directeur d'unité
Frédéric Dardel
Pr. Frédéric DARDEL
Directeur de l'IGBMC

DEC247955INSU

Décision portant nomination de M. Gwenael IMFELD aux fonctions de délégué scientifique en institut à l'INSU

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de Nicolas ARNAUD, Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Gwenael IMFELD, directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'INSU, du 01/09/2024 au 31/08/2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'INSU, Gwenael IMFELD est en charge d'apporter la vision de l'INSU concernant le lien entre Environnement et Santé. Ainsi, Gwenaël IMFELD représente l'INSU et apporte ses compétences scientifiques dans les groupes de travail, tels que ceux liés aux COMP (GT Santé), les outils, les appels à projets de la MITI et les projets scientifiques faisant le lien entre Environnement et Santé.

Il développe le positionnement de l'INSU sur la problématique Environnement-Climat-Santé, notamment en lien avec la feuille de route Santé du CNRS et en mettant en avant le suivi à moyen et long termes de proxy pertinents en termes de risques dans la zone critique et le développement de modèles et de scénarios de transport et d'exposition de l'humain, permettant d'appuyer les politiques publiques et les décisions.

Article 3

Gwenael IMFELD demeure rattaché à l'UMR7063 - Institut Terre Environnement Strasbourg (ITES) relevant de la délégation Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC247941DR10

Décision portant cessation de fonctions de Mme Florence Schlotter, assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3i)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3i) ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Jean-Luc Imler aux fonctions de directeur de l'unité n° UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3i) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} juillet 2024, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3i) exercées par Mme Florence Schlotter.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juillet 2024

Visa du délégué régional
Géraud Delorme

Le Directeur de l'UPR 9022
du C.N.R.S

Pr Jean-Luc IMLER

Le directeur d'unité
Jean-Luc Imler

DEC247741IN2P3

Décision portant nomination de LAUREAU Axel aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Christelle ROY, directrice de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules)

DECIDE :

Article 1^{er}

LAUREAU Axel, chargé de recherche de classe normale est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 30% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), LAUREAU Axel est en charge de « l'Énergie nucléaire ».

Article 3

LAUREAU Axel demeure rattaché au Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie - UMR5821 à Grenoble relevant de la délégation 11 - Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 août 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC248008DR12

Décision portant nomination de M. Michel KOURILSKY aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Provence et Corse

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220194DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M^{me} Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC),

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 9 avril 2024, M. Michel KOURILSKY, ingénieur de recherche, est nommé responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Provence et Corse en remplacement de M. Sébastien SORACE.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 août 2024

Pour le président-directeur général et
par délégation,
La déléguée régionale

Aurélie PHILIPPE

DEC248009DR12

Décision portant nomination de M. Sébastien SORACE aux fonctions de responsable régional adjoint de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Provence et Corse

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220194DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M^{me} Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC),

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 9 avril 2024, M. Sébastien SORACE, IE, est nommé responsable régional adjoint de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation régionale Provence et Corse.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 août 2024

Pour le président-directeur général et
par délégation,
La déléguée régionale

Aurélie PHILIPPE

DEC247647INSMI

Décision portant nomination de M. Xavier BUFF aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5219 intitulée « Institut de Mathématiques de Toulouse » (IMT)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5219 intitulée « Institut de Mathématiques de Toulouse » (IMT) et nommant M. Franck BARTHE directeur de l'unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} janvier 2025, il est mis fin aux fonctions de M. Franck BARTHE, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5219 intitulée « Institut de Mathématiques de Toulouse » (IMT).

Article 2 – A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Xavier BUFF, professeur à l'Université Toulouse Paul Sabatier, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n° 5219 intitulée « Institut de Mathématiques de Toulouse » (IMT), pour la durée fixée dans la décision n° DEC201509DGDS en remplacement de M. Franck BARTHE.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

19 AOUT 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC248056DR16

Décision portant fin de fonction de Mme Nina MARCHAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3456 intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC234538INNE en date du 16/06/2023 nommant M. Antoine GARDEL, directeur de l'unité UAR3456 - Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA), à compter du 01/07/2023 ;

Vu la décision DEC193016DR16 en date du 01/12/2019 nommant Mme Nina MARCHAND aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 1/12/2019 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Nina MARCHAND, au sein de l'unité UAR3456 intitulée Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA), à compter du 18/06/2023.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/08/2023

Le Directeur de l'unité
UAR3456 – LEEISA

Visa de la Déléguée régionale
du CNRS Paris-Normandie

M. Antoine GARDEL

Mme Isabelle LONGIN

CNRS Délégation Paris-Normandie

Site PMA 3 rue Michel Ange 75794 Paris Cedex 16

Site de Caen - Unicity - 14 rue Alfred Kastler 14052 Caen Cedex 4

T. 01 44 96 44 68 (PMA)

T. 02 31 43 45 00 (Caen)

[**www.paris-normandie.cnrs.fr**](http://www.paris-normandie.cnrs.fr)



DEC247601INSU

Décision portant cessation de fonctions de M. Franck DONNADIEU, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 6524 intitulée « Laboratoire Magmas et Volcans » (LMV)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6524 intitulée « Laboratoire Magmas et Volcans » (LMV) et nommant M. Didier LAPORTE directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu la décision n° DEC223038DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination des directeurs et directeurs adjoints de diverses unités du CNRS et portant notamment nomination de M. Franck DONNADIEU aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Il est mis fin aux fonctions de M. Franck DONNADIEU, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC235842INSU

Décision portant nomination de Mme Laurence LAVERGNE aux fonctions de Chargée de Mission à Temps Partiel au sein de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Laurence LAVERGNE, Ingénierie de Recherche Hors classe, est nommée Chargée de Mission à Temps Partiel auprès du président-directeur pour l'Institut National des Sciences de l'Univers du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Sa mission a pour objet :

- Le suivi des activités spatiales dans les laboratoires INSU : support aux laboratoires aux étapes critiques (marchés, jalons projets ...). ;
- De l'émergence technologique et instrumentale dans le cadre de l'EquipEx+ F-CELT, projet structurant et stratégique pour l'institut qui accompagne le développement des instruments de l'ELT (Extremely Large Telescope) de l'ESO (European Southern Observatory).

Pour l'exercice de cette mission, Mme Laurence LAVERGNE demeure affectée à l'UMR5277 Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie (IRAP) - 9 Avenue Colonel Roche 31028 Toulouse Cedex 4.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, Mme Laurence LAVERGNE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Ouest.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 2 mai 2024

CNRS

Délégation Paris-Normandie

3 Rue Michel-Ange

75016 PARIS

01 44 96 40 00

www.cnrs.fr

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC248043DR16

Décision portant nomination de M. Grégory GENTA-JOUVE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR3456 intitulée Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC234538INEE en date du 16/06/2023 portant nomination de M. Antoine GARDEL aux fonctions de directeur de l'unité n°UAR3456 intitulée Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Grégory GENTA-JOUVE, CRCN CNRS, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention en ligne organisée par le CNRS délégation Paris-Normandie, du 5 août 2024 au 20 août 2024,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 20/08/2024, M. Grégory GENTA-JOUVE, CRCN CNRS est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n°UAR3456 intitulée Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) ;

M. Grégory GENTA-JOUVE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Grégory GENTA-JOUVE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 août 2024

Pour le président-directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Antoine GARDEL

La Déléguée Régionale
du CNRS Délégation Paris-Normandie
Isabelle LONGIN

DEC247012INSU

Décision portant fin de fonction et de nomination de M^{me} France LAGROIX en qualité de Déléguée Scientifique (DS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 30 avril 2024, il est mis fin aux fonctions de DS de M^{me} France LAGROIX, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général et par
délégation

Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

DEC245845INSU

Décision portant nomination de Mme Mélanie AUFFAN aux fonctions de déléguée scientifique en institut à l'INSU

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de Nicolas ARNAUD, Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mélanie AUFFAN, directrice de recherche est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'INSU, du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 25% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de l'INSU, Mélanie AUFFAN est en charge du suivi de deux Instruments Nationaux des domaines SIC et TS de l'INSU qui sont le laboratoire LMC14 et les lignes CRG françaises de l'ESFR et Soleil. Elle représentera le CNRS-INSU dans les comités de pilotage de ses INs, et assurera le suivi des instruments et plateformes nationaux notamment ceux de l'IR REGEF en tant que membre du comité exécutif, en lien avec la DAS IR en sus de l'interaction avec les DAS TS et DAS SIC.

Pour SIC, elle aura la charge : d'assurer le suivi, en synergie avec la DAS DIIRO, de la stratégie d'instrumentation en SIC et d'actions inter-instituts du CNRS, de représenter l'INSU dans le Défi 'Territoires du Futur' du COP du CNRS où elle suit le Chantier Urbain de l'INSU en cours de montage, et le PEPR Ville Durable et Bâtiments Innovants dans ce périmètre de recherche territorialisée. Et enfin de suivre l'IRC ARIZONA pour ces actions en lien avec le Food-Energy-Water nexus et les trois UMRs du périmètre SIC : le CESBIO, l'ISTERRE et GEOPS.

Article 3

Mélanie AUFFAN demeure rattachée à l'UMR7330 - Centre de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement (CEREGE) relevant de la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC247536INSIS

Décision portant nomination de Christophe COUTANCEAU aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Christophe COUTANCEAU, professeur des universités de 1^{ère} classe, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes **du 1er septembre 2024 au 31 août 2026**.

La quotité consacrée à cette mission est de **50 %** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut (DS) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, Christophe COUTANCEAU, est en charge du suivi des activités scientifiques dans le domaine de l'énergie dans le cadre de la cellule Energie du CNRS.

Article 3

Christophe COUTANCEAU demeure rattaché à l'**Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers - UMR7285 (IC2MP)** relevant de la délégation **Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08)**

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



DEC247538INSIS

Décision portant nomination d'Isabelle ROCH-JEUNE aux fonctions de chargée de mission

LE PRÉSIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Isabelle ROCH-JEUNE, Ingénieur de recherche, est nommée dans les fonctions de chargée de mission auprès du président directeur général pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2026.

Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Isabelle ROCH-JEUNE demeure affectée à l'Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie - UMR8520 – Lille.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2024 au 31 aout 2026, Isabelle ROCH-JEUNE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

CNRS

Délégation Paris Michel-Ange
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Haut-de-France.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2024.

Le président-directeur général
Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



DEC247530INSIS

Décision portant nomination de Serge VERDEYME aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Serge VERDEYME, professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes **du 1er septembre 2024 au 31 août 2026**.

La quotité consacrée à cette mission est de **50 %** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut (DS) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, Serge VERDEYME, rattaché au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge des thématiques micro et nano-technologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, est en charge du suivi des activités scientifiques antennes et circuits hyperfréquences en lien avec sa mission de directeur du Programme et équipement prioritaire de recherche Développement de technologies avancées de la 5G et réseaux du futur (PEPR 5G et réseaux du futur).

Article 3

Serge VERDEYME demeure rattaché au **Laboratoire XLIM – UMR7252 (XLIM)** relevant de la délégation **Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08)**

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2024.

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC247537INSIS

Décision portant nomination de Karam SAB aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Karam SAB, directeur de recherche, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes **à compter du 1er septembre 2024 au 31 août 2026**.

La quotité consacrée à cette mission est de **40 %** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut (DS) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, Karam SAB, a pour mission le suivi de la coordination des comités d'experts contribuant à la mise en œuvre de la politique scientifique de CNRS Ingénierie.

Article 3

Karam SAB demeure rattaché au **Laboratoire Navier – UMR8205 (NAVIER)** relevant de la délégation **Ile de France Villejuif (DR01)**

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2024.

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC247944INee

Décision portant nomination de M. Eric Pante aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Stéphane Blanc, directeur du CNRS écologie & environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Eric Pante, chargé de recherche, est nommé délégué scientifique en institut auprès du CNRS écologie & environnement, du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 50% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès du CNRS écologie & environnement, M. Eric Pante est en appui de l'animation et de la coordination de la position française au sein du Belmont Forum.

Article 3

Eric PANTE demeure rattaché à l'UMR6539 - LEMAR - Technopole Brest-Iroise - Place Nicolas Copernic - 29280 PLOUZANE - France relevant de la délégation Bretagne et Pays de la Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

DEC248016DR17

Décision portant nomination de Mme Zarifé HANNA ABOUD aux fonctions de responsable du service ressources humaines par intérim de la délégation Bretagne et Pays de la Loire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle MALESYS aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC247162DAJ du 21 mai 2024 donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle MALESYS déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Zarifé HANNA ABOUD, ingénieur de recherches, est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2024, responsable du service ressources humaines par intérim de la délégation Bretagne et Pays de la Loire, en remplacement de Mme Valérie ROCH, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 09 août 2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247654INSHS

Décision portant nomination de Mme Sylvie Moisdon-Chataigner aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Cécile Rapoport aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu le compte-rendu des conseils de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle Bosse-Platière, directrice, et de Mme Sylvie Moisdon-Chataigner, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1^{er} septembre 2024.

II. À compter de cette même date, Mme Sylvie Moisdon-Chataigner, Professeure à l'Université de Rennes, et Mme Cécile Rapoport, Professeure à l'Université de Rennes, sont respectivement nommées directrice par intérim et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

23 JUIL. 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247524INSHS

Décision portant nomination de M. Franck Héas aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Sonia Desmoulin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6297 intitulée Droit et changement social (DCS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

Vu la décision n° DEC246578INSHS du 14 mars 2024 portant cessation de fonctions de M. Gaëtan Cliquennois, directeur et nomination de Mme Marine Friant-Perrot aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Sonia Desmoulin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6297 intitulée Droit et Changement Social (DCS) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu le compte-rendu du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} septembre 2024, M. Franck Héas, professeur à Nantes Université, est nommé directeur par intérim et Mme Sonia Desmoulin, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

23 juil 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247648INSMI

Décision portant nomination de M. Erwan ROUSSEAU aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 6205 intitulée « Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique » (LMBA)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6205 intitulée « Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique » (LMBA) et nommant M. Marc QUICAMPOIX directeur de l'unité ;

Vu la décision DEC235425INSMI du 24 novembre 2023 portant nomination de M. Erwan ROUSSEAU aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6205 intitulée « Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique » (LMBA) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} mars 2024, M. Erwan ROUSSEAU, professeur à l'Université de Bretagne Occidentale, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n° 6205 intitulée « Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique » (LMBA), pour la durée fixée dans la décision n° DEC213767DGDS.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le **19 AOUT 2024**

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC235494DR18

Décision portant nomination de Mme Diane CATALFAMO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8518 intitulée « Laboratoire d'Optique Atmosphérique » (LOA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8518 intitulée LOA et nommant M. Philippe DUBUISSON en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC142111DR18 du 13 aout 2014 nommant Mme Diane CATALFAMO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité UMR 8518 intitulée LOA ;

Considérant que Mme Diane CATALFAMO a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 14 et 15/04/2014, 22 et 23/05/2014 et 19 et 20/06/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Diane CATALFAMO, Assistante Ingénieur (AI), est reconduite aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8518 intitulée « Laboratoire d'Optique Atmosphérique » (LOA), à compter du 01/12/2023.

Mme Diane CATALFAMO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Diane CATALFAMO, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 21/11/2023

Le Directeur de l'Unité
M. Philippe DUBUISSON

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER



DEC248060DR18

Décision portant nomination de M. Nicolas AMPEN-GUFFROY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant nomination de M. Jean DUBUISSON aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Nicolas AMPEN-GUFFROY, Technicien de recherche, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Villeneuve d'Ascq, les 18 et 19 avril, 27 et 28 mai, 27 et 28 juin 2024 par la Délégation CNRS des Hauts de France.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 11/07/2024, M. Nicolas AMPEN-GUFFROY, Technicien de recherche, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille.

M. Nicolas AMPEN-GUFFROY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas AMPEN-GUFFROY est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 06 Août 2024

Visa du Délégué Régional,
Christophe J. MULLER

Le Directeur d'Unité
Jean DUBUISSON

DEC248003DR18

Décision portant nomination de M. Nicolas AMPEN-GUFFROY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant nomination de M. Jean DUBUISSON aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Nicolas AMPEN-GUFFROY], Technicien a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Villeneuve d'Ascq, les 18 et 19 avril, 27 et 28 mai, 27 et 28 juin 2024 par la Délégation CNRS des Hauts de France,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 11 juillet 2024, M. Nicolas AMPEN-GUFFROY, technicien de recherche, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9017 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille.

M. Nicolas AMPEN-GUFFROY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas AMPEN-GUFFROY est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 06 Août 2024

Visa du délégué régional,
Christophe J. MULLER

Le directeur d'unité
Jean DUBUISSON

DEC247663INC**Décision portant nomination de Jean WEISS aux fonctions de délégué scientifique en institut**

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **Jacques MADDALUNO**, Directeur INC

DECIDE :**Article 1^{er}**

Jean WEISS, DR1 est nommé délégué scientifique en institut auprès de L'institut de Chimie, du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut Chimie, Jean WEISS est en charge de la thématique « complexes de coordination ».

Article 3

Jean WEISS demeure rattaché à l'institut de Chimie Strasbourg (IC) – UMR7177 relevant de la délégation 10 - Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL





DEC247678INC

Décision portant nomination de Elisabeth BLANQUET-NICOLAS aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Jacques MADDALUNO, Directeur de l'INC

DECIDE :

Article 1^{er}

Elisabeth BLANQUET-NICOLAS, DR1 est nommée déléguée scientifique auprès de l'institut de Chimie, du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut Chimie, Elisabeth BLANQUET-NICOLAS est en charge du suivi de la thématique « Matériaux et traitement de surface ».

Article 3

Elisabeth BLANQUET-NICOLAS demeure rattachée à Sciences et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP) – UMR5266 relevant de la délégation 11 – Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 juillet 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC247544DAJ

Décision portant fin de fonctions de Mme Ursula Bassler aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 31 juillet 2024, il est mis fin aux fonctions de Mme Ursula Bassler, directrice adjointe scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2024

Le président-directeur
général

Antoine Petit



DEC235629DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Cyrille Flamant aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC221843DRH du 30 juin 2022 portant lignes directrices de gestion du CNRS relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC234783DRH du 25 septembre 2023 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montant de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers,

DECIDE :

Article 1. - A compter du 2 décembre 2023, M. Cyrille Flamant, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSU en charge du domaine « Océan-Atmosphère », en remplacement de M. Jean-François Doussin, appelé à d'autres fonctions.

La quotité de temps de travail consacrée à ces fonctions est de 80% d'un temps plein.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247605DR01

Décision portant délégation de signature à M. Huy-Linh Dao, directeur par intérim de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale » (CRLAO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale » (CRLAO) ;

Vu la décision n° DEC234230INSHS du 11 mai 2023 portant nomination de M. Huy-Linh Dao aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale » (CRLAO),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Huy-Linh Dao, directeur par intérim de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale » (CRLAO), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Huy-Linh Dao, directeur par intérim de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale » (CRLAO), délégation est donnée à M. Hugues Feler, responsable administratif et financier², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er mai 2023

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC247606DR01

Décision portant délégation de signature à M. Hugues Feler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale » (CRLAO)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale » (CRLAO) ;

Vu la décision n° DEC234230INSHS du 11 mai 2023 portant nomination de M. Huy-Linh Dao aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches Linguistiques sur l'Asie Orientale » (CRLAO),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Hugues Feler, responsable administratif et financier¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubervilliers, le 1^{er} mai 2023

Le directeur d'unité
Huy-Linh Dao

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.



DEC247236DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mehdi AYAD, Monsieur Martial HAEFFELIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace

LA DIRECTRICE PAR INTÉRIM D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité n° FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace ;

Vu la décision n° DEC235260INSU du 21 novembre 2023 portant nomination de Madame Sophie GODIN BEEKMANN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Mehdi AYAD, administrateur, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mehdi AYAD, délégation est donnée à Monsieur Martial HAEFFELIN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 16 mai 2024

La directrice par intérim d'unité
Madame Sophie GODIN BEEKMANN

¹ La directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.



DEC247235DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie GODIN BEEKMANN, directrice par intérim de l'unité n° FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité n° FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace ;

Vu la décision n° DEC235260INSU du 21 novembre 2023 portant nomination de Madame Sophie GODIN BEEKMANN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Sophie GODIN BEEKMANN, directrice par intérim de l'unité n° FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie GODIN BEEKMANN, directrice par intérim de l'unité n° FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, délégation est donnée à Monsieur Mehdi AYAD, administrateur, et Monsieur Martial HAEFFELIN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16 mai 2024

Le délégué régional
Benoît FORêt

DEC247989DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François GONZALEZ, directeur par intérim de l'unité n° UMR5574 intitulée Centre de Recherche Astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR5574, intitulée Centre de Recherche Astrophysique de Lyon ;

Vu la décision n° DEC247876INSU du 23 juillet 2024 portant nomination de M. Jean-François GONZALEZ aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR5574 intitulé Centre de Recherche Astrophysique de Lyon ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-François GONZALEZ, directeur par intérim de l'unité n° UMR5574, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François GONZALEZ, délégation de signature est donnée à M. Jérémy BLAIZOT, Astronome et à M. Alban REMILLIEUX, Ingénieur de recherche², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1er janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - La décision n°DEC211359DR07 du 17 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1er janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247834DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Lavinia BALAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UPR3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation, dont le directeur est M. Michaël DESCHAMPS.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Lavinia BALAN, Directrice de recherche de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lavinia BALAN, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lavinia BALAN et de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Nadège PERRIER, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 juillet 2024

Le directeur d'unité
Michaël DESCHAMPS

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247847DR08

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane PELLERIN, directeur de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés, dont le directeur est M. Eric ROBERT.

Vu la décision DEC247766INSIS portant cessation de fonctions de M. Eric ROBERT, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7344 intitulée « Groupe des recherches sur énergétique des milieux ionisés » (GREMI) ;

Vu, la décision DEC247813INSIS portant nomination de M. Stephane PELLERIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7344 intitulée « Groupe des recherches sur énergétique des milieux ionisés » (GREMI).

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Stéphane PELLERIN, directeur par intérim de l'unité n° UMR7344 intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PELLERIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Lise THOMANN, Directrice d'unité adjointe, et Mme DELHAYE, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 juillet 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON



DEC247871DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie MICHOTEY, directrice de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont la directrice est Mme Valérie MICHOTEY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Valérie MICHOTEY**, directrice de l'unité **UMR7294**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Valérie MICHOTEY**, délégation de signature est donnée à **M. Vincent REY**, PR, et à **M. Gérald GREGORI**, CR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC245986DR12 du 1^{er} janvier 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 juillet 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE



DEC247263DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Katell BERTHELOT, directrice de l'unité UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7297, intitulée Textes et documents de la méditerranée antique et Médiévale (Centre Paul Albert Février), dont la directrice est Emmanuèle CAIRE ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7297, intitulée Textes et documents de la méditerranée antique et Médiévale (Centre Paul Albert Février), dont la directrice est Mme Katell BERTHELOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Katell BERTHELOT**, directrice de l'unité **UMR7297**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Katell BERTHELOT**, délégation de signature est donnée à **M. Pedro DUARTE**, MCF, et à **Mme Johanne BURLES**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC245984DR12 du 1^{er} janvier 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} avril 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE





DEC248034DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cyril ISNART, directeur de l'unité UAR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3125, intitulée Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, dont le directeur par intérim est M. Cyril ISNART ;

Vu la décision DEC247865DGDS du 19 juillet 2024 portant nomination de M. Cyril ISNART, directeur de l'unité UAR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Cyril ISNART**, directeur de l'unité **UAR3125**, à l'effet de signer, à compter du 1^{er} septembre 2024, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Cyril ISNART**, délégation de signature est donnée à **Mme Christiane LAYE, IR**, et **Mme Marielle FIUMARA, AI**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC246089DR12 du 1^{er} janvier 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 19 août 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE



DEC248038DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BADALASSI, directeur de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7064, intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), dont le directeur par intérim est M. Nicolas BADALASSI ;

Vu la décision DEC247866DGDS du 26 juillet 2024 portant nomination de M. Nicolas BADALASSI, directeur de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Nicolas BADALASSI**, directeur de l'unité **UMR7064**, à l'effet de signer, à compter du 1^{er} septembre 2024, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Nicolas BADALASSI**, délégation de signature est donnée à **Mme Magali NONJON**, MCF, et à **Mme Ariane RICHARD-BOSSEZ**, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à **Mme Stéphanie MEIRANESIO**, T, pour la certification du service fait uniquement.

Article 3

La décision n° DEC245946DR12 du 1^{er} janvier 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 19 août 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC247853DR13

Décision portant délégation de signature à **Mme Agnès LEBRE**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de **UAR3282** intitulée **Observatoire de Recherche Montpelliérain de l'Environnement (OREME)**,

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020, portant création de l'unité UAR3282 intitulée Observatoire de Recherche Montpelliérain de l'Environnement (OREME) ;

Vu la décision DEC247630INSU du 15 juillet 2024 portant cessation de fonction de M. Eric SERVAT directeur et nomination de Mme Agnès LEBRE directrice par intérim l'unité d'appui et de recherche intitulée Observatoire de Recherche Montpelliérain l'Environnement (OREME),

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M Sébastien MAS, Directeur Adjoint, IR**, à l'effet de signer au nom de directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M Sébastien MAS**, délégation est donnée à **Mme Alexia VAILLÉ. Responsable administrative, IE**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 01 août 2024.

La directrice d'unité

Mme Agnès LEBRE

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247730DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Chitra IRIART, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100170DAJ du 01 octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n° DEC247666DAJ du 02 juillet 2024 portant nomination de Mme Marie-Pierre FONTANEL aux fonctions de directrice par intérim des systèmes d'information,

DECIDE :**Article 1^{er}**

À compter du 02 juillet 2024, délégation est donnée à Mme Marie Chitra IRIART, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 juillet 2024

La directrice d'unité
Marie-Pierre FONTANEL

DEC247729DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre FONTANEL, directrice par intérim de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100170DAJ du 01 octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision n° DEC247666DAJ du 02 juillet 2024 portant nomination de Mme Marie-Pierre FONTANEL aux fonctions de directrice par intérim des systèmes d'information,

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 02 juillet 2024, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre FONTANEL, directrice par intérim de l'unité MOY1678, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre FONTANEL, délégation de signature est donnée à Mme Marie Chitra IRIART, directrice adjointe administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222509DR14 du 03 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 juillet 2024

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC247292DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Le Bourhis, directeur de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, dont le directeur est M. Jean-Pierre Le Bourhis ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Le Bourhis, directeur de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Le Bourhis, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle Leray, enseignante-chercheure et Mme Karine Breton, ingénierie d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247325DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Blanchard, directeur de l'unité UMR6200 intitulée MOLTECH-Anjou, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6200 intitulée MOLTECH-Anjou, dont le directeur est M. Philippe Blanchard ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe Blanchard, directeur de l'unité UMR6200 intitulée MOLTECH-Anjou, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Blanchard, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Verkruyse, assistante-ingénierie², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247295DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Juin, directeur de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers (CRCI2NA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers (CRCI2NA), dont le directeur est M. Philippe Juin ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe Juin, directeur de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Juin, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Pellat, directrice de recherche, Mme Nathalie Lopes, ingénierie d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247331DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), dont le directeur est M. Jean-Michel Bouler ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Bouler, délégation de signature est donnée à M. Erwan Le Grogne, chargé de recherche, Mme Marie-Thérèse Leblanc, assistante-ingénierie, Mme Muriel Bermon, technicienne et Mme Karine Gautier, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247294DR17

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), dont le directeur est M. Guillaume Gravier ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Gravier, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Blazy, professeure, Mme Pascale Sébillot, professeure, M. Marc Méneyrol, ingénieur de recherche et M. Antoine L'Azou, assistant-ingénieur², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247326DR17

Décision portant délégation de signature à M. Erwan Rousseau, directeur par intérim de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), dont le directeur est M. Marc Quincampoix ;

Vu la décision DEC235425INSMI du 24 novembre 2023 portant nomination de M. Erwan Rousseau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Erwan Rousseau, directeur par intérim de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Erwan Rousseau, délégation de signature est donnée à M. Daniel Boivin, professeur, et Mme Gaëlle Calvez-Barnot, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247348DR17

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité en sciences biologiques et biotechnologies, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6286 intitulée Unité en sciences biologiques et biotechnologies, dont le directeur est M. Bernard Offmann ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité en sciences biologiques et biotechnologies, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Offmann, délégation de signature est donnée à M. Cyrille Grandjean, directeur de recherche, M. Philippe Simier, professeur et Mme Anne-Sophie Le Maitre, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247859DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Daniel, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, dont le directeur est M. Philippe Bertus ;

Vu la décision DEC233446INC du 27 janvier 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Daniel, directeur par intérim, Mme Véronique Montembault et M. Christophe Legein, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe Daniel, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Daniel, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Montembault, professeure, M. Christophe Legein, professeur, Mme Sandrine Prunier², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18/07/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247048DR17

Décision portant délégation de signature à M^{me} Sophie Lumineau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), dont le directeur est M. Ludovic Dickel ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Sophie Lumineau professeure¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26/08/2024

Le directeur d'unité

Ludovic DICKE

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247300DR17

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Langlais, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géosciences (LPG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géosciences (LPG), dont le directeur est M. Benoit Langlais ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Benoit Langlais, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géosciences, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Langlais, délégation de signature est donnée à M. Gaël Choblet, directeur de recherche, M. Edouard Metzger, maître de conférences, Mme Aurélia Mouret, maîtresse de conférences, M. Alain Zanella, maître de conférences et Mme Sophie Huguet, ingénierie d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247321DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique (IETR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique (IETR), dont le directeur est M. Ronan Sauleau ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan Sauleau, délégation de signature est donnée à M. Philippe Besnier, directeur de recherche, M. Daniel Ménard, professeur, M. Sébastien Pillement, professeur, Mme Nathalie Blanchard, ingénierie d'études et Mme Martine Boublil, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247342DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Bosse-Platière, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : droit et Europe (IODE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767 du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : droit et Europe (IODE), dont la directrice est Mme Isabelle Bosse-Platière ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Isabelle Bosse-Platière, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : droit et Europe, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Bosse-Platière, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Moisdon-Chataigner, maîtresse de conférences, Mme Catherine Quemener, technicienne et Mme Sandra Blandin, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247345DR17

Décision portant délégation de signature à M. Christian Person, directeur de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et la connaissance (Lab-STICC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et la connaissance (Lab-STICC), dont le directeur d'unité est M. Christian Person ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à

Décision portant délégation de signature à M. Christian Person, directeur de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et la connaissance, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Person, délégation de signature est donnée à M. Philippe Coussy, professeur, M. Thierry Chonavel, professeur, M. Alain Plantec,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

professeur, Mme Angélique Drémeau, maîtresse de conférences et M. Pascal Morel, maître de conférences², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247398DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), dont la directrice est Mme Joan Van Baaren ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joan Van Baaren, délégation de signature est donnée à M. Julien Pétillon, maître de conférences, Mme Anniet Laverman, chargée de recherche et Mme Mariette Nivard, assistante-ingénierie², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247343DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Daniel, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, dont le directeur est M. Philippe Bertus ;

Vu la décision DEC233446INC du 27 janvier 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Daniel, directeur par intérim, Mme Véronique Montembault et M. Christophe Legein, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe Daniel, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Daniel, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Montembault, professeure, M. Christophe Legein, professeur², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247474DR17

Décision portant délégation de signature à M. Dimitri Lague, directeur de l'unité UAR3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR), dont le directeur est M. Dimitri Lague ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Dimitri Lague, directeur de l'unité UAR3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitri Lague, délégation de signature est donnée à M. Cédric Wolf, maître de conférences et Mme Sandrine Nogues, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247330DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6226, intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), dont le directeur est M. Marc Fourmigué ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), délégation est donnée à M. Boris Le Guennic, directeur de recherche, Mme Louise-Anne Cariou, ingénierie de recherche, Mme Karine Robin, ingénierie d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247702DR17

Décision portant délégation de signature à M^{me} Sophie Guédon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), dont le directeur est M. Florent Boucher ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Sophie Guédon , ingénierie d'études¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sophie Guédon , ingénierie d'études, délégation est donnée à M. Stéphane Jobic, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sophie Guédon et de M. Stéphane Jobic, délégation est donnée à M^{me} Anne-Laure Henry, assistante-ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sophie Guédon, de M. Stéphane Jobic et de M^{me} Anne-Laure Henry, délégation est donnée à M^{me} Maryline Le Granvalet, maîtresse de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 27/08/2024

Le directeur d'unité

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Florent BOUCHER

DEC247320DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire (GEPEA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire (GEPEA), le directeur est M. Jérémy Pruvost ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémy Pruvost, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Drant, ingénierie d'études, M. Olivier Gonçalves, professeur, Mme Carole Broussard, assistante-ingénierie et Mme Marie-José Durand-Thouand, professeure², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247319DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Bour, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est M. Olivier Bour ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Olivier Bour, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Bour, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, délégation est donnée à Mme Cécile Robin-Guillocheau, directrice adjointe, M. Erwan Hallot, directeur adjoint et Mme Chantal Pérrot-Busnel, administratrice², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247352DR17

Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR), dont le directeur est M. Reynald Gillet ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald Gillet, délégation de signature est donnée à M. Gwénaël Berthe, ingénieur d'études, Mme Nadine Gattet, ingénierie d'études, Mme Géraldine Le Provost, assistante-ingénierie, Mme Marie-Dominique Galibert, professeure², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247380DR17

Décision portant délégation de signature à M^{me} Marine Friant-Perrot, directrice par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), dont le directeur est M. Gaëtan Cliquennois ;

Vu la décision n° DEC246578INSHS du 14 mars 2024 portant nomination de Mme Marine Friant-Perrot aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marine Friant-Perrot, directrice par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marine Friant-Perrot, directrice par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), délégation est donnée à M^{me} Sonia Desmoulin, directrice adjointe, Mme Anne-Claire Covain, assistante-ingénierie, Mme

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cindy Martin, technicienne et M. Yannick Le Gressus, technicien², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247328DR17

Décision portant délégation de signature à M. Fabien Moizeau, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management (CREM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management (CREM), dont le directeur est M. Fabien Moizeau ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Fabien Moizeau, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Moizeau, délégation de signature est donnée à M. Laurent Denant-Boemont professeur, M. Patrick Valeau, professeur et Mme Naïla Louise-Rose, assistante-ingénierie², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247374DR17

Décision portant délégation de signature à M. Richard Redon, directeur de l'unité UMR6291 intitulée Laboratoire de l'institut du thorax (ITX-lab), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6291 intitulée Laboratoire de l'institut du thorax (ITX-lab), dont le directeur est M. Richard Redon ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Richard Redon, directeur de l'unité UMR6291 intitulée Laboratoire de l'institut du thorax, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard Redon, délégation de signature est donnée à Mme Gervaise Loirand, professeure, Mme Stéphanie Chatel, ingénierie de recherche, Mme Maud Chetiveaux, ingénierie de recherche², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247081DR17

Décision portant délégation de signature à M^{me} Marine Friant-Perrot, directrice par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), dont le directeur est M. Gaëtan Cliquennois ;

Vu la décision n° DEC246578INSHS du 14 mars 2024 portant nomination de Mme Marine Friant-Perrot aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marine Friant-Perrot, directrice par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marine Friant-Perrot, directrice par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), délégation est donnée à M^{me} Sonia Desmoulin, directrice adjointe, Mme Anne-Claire Covain, assistante-ingénieure, Mme

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cindy Martin, technicienne et M. Yannick Le Gressus, technicien², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégit(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/04/2024

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC248054DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra Schilliger, responsable du service des affaires générales, en cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Emmanuelle Malésys, déléguée régionale de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC140056DR17 du 8 janvier 2014 portant nomination de Mme Alexandra Schilliger aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC248016DR17 du 9 août 2024 portant nomination de Mme Zarifé Hanna Abboud aux fonctions de responsable du service ressources humaines par intérim de la délégation Bretagne et Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Alexandra Schilliger, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alexandra Schilliger, responsable du service des affaires générales, délégation est donnée à Mme Zarifé Hanna Abboud, responsable du service ressources humaines par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26/08/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247296DR17

Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Alouini, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), dont le directeur est M. Mehdi Alouini ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Mehdi Alouini, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mehdi Alouini, délégation de signature est donnée à M. Olivier Durand, professeur, M. Pascal Besnard, professeur, Mme Laurence Huet-Le Quéré, assistante-ingénierie et Mme Monique Thual, professeure², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247836DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Perrine Guillon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation d'un an la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, dont la directrice est Mme Catherine Boyen ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Perrine Guillon, responsable administrative ¹, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Perrine Guillon, délégation est donnée à Eric Thiebaut, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 17/07/2024

La directrice d'unité

Catherine BOYEN

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC247298DR17

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Meersseman, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en Mathématiques (LAREMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en Mathématiques (LAREMA), dont le directeur est M. Laurent Meersseman ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Laurent Meersseman, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en Mathématiques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Meersseman, délégation de signature est donnée à M. Loïc Chaumont, professeur, Mme Alexandra Le Petitcorps, technicienne et M. Etienne Mann, professeur², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La délégée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC248042DR17

Décision portant délégation de signature à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH), dont la directrice est Mme Marie-Yvane Daire ;

Vu la décision DEC23537INEE du 30 novembre 2023 portant cession de fonctions et nomination de M. Luc Laporte, directeur par intérim de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH) ;

Vu la décision DEC247865DGDS du 19 juillet 2024 portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS, dont l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc Laporte, délégation de signature est donnée à Mme Cécile Le Carlier, ingénierie de recherche, M. Jimmy Mouchard, maître de conférences, Mme Anne Gangloff, professeure, Mme Aline Durand, professeure et Mme Catherine Louazel, assistante-ingénierie², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26/08/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247290DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213781DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL), dont le directeur est M. Philippe Le Masson ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Le Masson, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Carrère, professeur, Mme Roseline Le Squière, ingénierie d'études et Mme Patricia Quéro Ruen, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247322DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ahmed Loukili, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique, dont le directeur est M. Ahmed Loukili ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Ahmed Loukili, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed Loukili, délégation de signature est donnée à Mme Cannelle Mérian, ingénierie d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

DEC247332DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), dont le directeur est M. Jean-Christophe Sangleboeuf ;

Vu la décision DEC234590INP du 7 juillet 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Luc Autran aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jean-Christophe Sangleboeuf aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR)

Vu la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination des directeurs, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251, Institut de physique de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251, Institut de physique de Rennes, délégation est donnée à Mme Bénédicte Faure, ingénierie d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/06/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC248061DR17

Décision portant délégation de signature à M. Erwan Rousseau, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), dont le directeur est M. Marc Quincampoix ;

Vu la décision DEC235425INSMI du 24 novembre 2023 portant nomination de M. Erwan Rousseau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA) ;

Vu la décision DEC247648INSMI du 19 août 2024 portant nomination de M. Erwan Rousseau aux fonctions de directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Erwan Rousseau, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Erwan Rousseau, délégation de signature est donnée à M. Daniel Boivin, professeur, et Mme Gaëlle Calvez-Barnot, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27/08/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.



DEC248010DR20

**Décision relative aux tarifs des prestations de
l'UMR 7284 intitulée IRCAN pour la plateforme PEMAV**

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ en date du 12 mars 2024 portant nomination de Monsieur Sylvain DI GIORGIO aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC246631DAJ du 12/03/2024 donnant délégation de signature à Monsieur Sylvain DI GIORGIO délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière d'attribution de subvention ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2021-19 en date du 7 janvier 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE :

Article I

Cette décision annule et remplace la décision DEC221652DR20 en date du 23 mai 2022.

Article II

Les tarifs de la plateforme PEMAV de l'UMR7284 intitulée « IRCAN » sont fixés comme suit :

Nature des prestations :

1) Hébergement en AQUARIUM : coût d'utilisation d'un aquarium par semaine

Client interne	Tarif € H.T. : 2,70 €
Client partenaire	Tarif € H.T. : 2,70 €
Client académique	Tarif € H.T. : 14,17 €
Client privé	Tarif € H.T. : 17,71 €

2) Utilisation du MICROSCOPE : coût d'utilisation par heure

Client interne	Tarif € H.T. : 14,59 €
Client partenaire	Tarif € H.T. : 14,59 €
Client académique	Tarif € H.T. : 15,61 €
Client privé	Tarif € H.T. : 19,51 €

3) Utilisation de la STATION MICRO-INJECTION : coût d'utilisation par heure

Client interne	Tarif € H.T. : 3,18 €
Client partenaire	Tarif € H.T. : 3,18 €
Client académique	Tarif € H.T. : 5,35 €
Client privé	Tarif € H.T. : 6,69 €

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 8 août 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Sophia-Antipolis, le 7 août 2024.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
Monsieur Sylvain DI GIORGIO

Pour le Délégué Régional
et par délégation
Frédéric FONTAINE-DEBIZET
Délégué Adjoint


DEC246480DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Guidal aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040050DAJ du 1^{er} juillet 2004 relative au comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} mars 2024, M. Michel Guidal est nommé aux fonctions de président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures (TGIR), en remplacement de M. Eric Humler, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2024

Le président-directeur
général

Antoine Petit



DEC247719DRH

Décision de nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire n°3

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination du Président du Centre national de la recherche scientifique – M. PETIT Antoine ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS ;

Vu la décision n°DEC234441DRH portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciennes et techniciens de la recherche .

Article 1^{er}

Madame Isabelle LONGIN, Déléguée régionale, est nommée à compter du 1^{er} septembre 2024 membre titulaire du personnel à la commission administrative paritaire n°3 compétente à l'égard des techniciennes et techniciens de la recherche, en remplacement de Madame Virginie MAHDI.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **27 AOUT 2024**

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

CNRS

Direction des ressources humaines

3 rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

DEC247720DRH

Décision de nomination des représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n°2

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique – M. Antoine PETIT,

Vu la décision DEC233876DRH du 20 février 2023 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC233877DRH du 20 février 2023 créant les commissions consultatives paritaires compétentes au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC234067DRH du 2 mai 2023 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire n°2 compétente pour les agents contractuels recrutés par le Centre national de la recherche scientifique pour effectuer des activités d'accompagnement de la recherche ;

Article 1^{er}

Monsieur Laurent BARBIERI, Délégué régional, est nommé à compter du 1^{er} septembre 2024 membre titulaire de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 compétente à l'égard des agents contractuels, en remplacement de Madame Gabrielle INGUSCIO.

Article 2

Monsieur Olivier GRENET, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé à compter du 1^{er} septembre 2024 membre suppléant de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 compétente à l'égard des agents contractuels, en remplacement de Monsieur Alexandre BOBET.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 AOUT 2024

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16



DEC247762DRH

Décision de nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire n°4

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination du Président du Centre national de la recherche scientifique – M. PETIT Antoine ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS ;

Vu la décision n°DEC234440DRH portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjointes et adjoints techniques de la recherche ;

Article 1^{er}

Madame Isabelle LONGIN, Déléguée régionale, est nommée à compter du 1^{er} septembre 2024 membre titulaire du personnel à la commission administrative paritaire n°4 compétente à l'égard des adjointes et adjoints techniques de la recherche, en remplacement de Madame Virginie MAHDI.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **27 AOUT 2024**

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

CNRS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

DEC248029DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220187DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité n° UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 août 2024

Pour le président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORËT

DEC247932DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages Europe Méridionale Méditerranée (TELEMME)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220194DAJ modifiée du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée**, dont le directrice est **Mme Isabelle RENAUDET** ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Crédit

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité **UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages Europe Méridionale Méditerranée (TELEMME)**.

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend **14 membres** :

- **La directrice de l'unité** ;
- **Le directeur adjoint** ;
- **7 membres élus** :
 - Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ou assimilés : 5 sièges.
 - ❖ Sous-collège des enseignants-chercheurs : 3 sièges.
 - ❖ Sous-collège des chercheurs : 1 siège.
 - ❖ Sous-collège des doctorants : 1 siège.
 - Collège des personnels administratifs et de recherche : 2 sièges.
 - ❖ Sous-collège des personnels IT : 1 siège.
 - ❖ Sous-collège des BIATSS : 1 siège.
- **5 membres nommés**.
- 4 invités permanents.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 février 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale

Aurélie PHILIPPE

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC247518DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de Chimie Bactérienne (LCB)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220194DAJ modifiée du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR7283 intitulée Laboratoire de Chimie Bactérienne**, dont le directeur est **M. Tâm MIGNOT** ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Crédation

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité **UMR7283 intitulée Laboratoire de Chimie Bactérienne (LCB)**.

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend **15 membres** :

- **Le directeur de l'unité** ;
- **2 directeurs adjoints** ;
- **8 membres élus** :
 - Collège des enseignants-chercheurs et des chercheurs ou assimilés : 5 sièges
 - ❖ Sous-collège des enseignants-chercheurs : 1 siège ;
 - ❖ Sous-collège des chercheurs : 2 sièges ;
 - ❖ Sous collège des doctorants et post-doctorants : 2 sièges.
 - Collège des personnels administratifs et de recherche (IT et ITRF) : 3 sièges
 - ❖ Sous-collège des IT et BIATSS titulaires : 2 sièges.
 - ❖ Sous-collège des IT et BIATSS CDD : 1 siège.
- **4 membres nommés**.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23 février 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale

Aurélie PHILIPPE

¹ Durée maximale de 5 ans.



DEC247489DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7342 intitulée Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Équilibre (IRPHÉ)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220194DAJ modifiée du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité **UMR7342 intitulée Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Équilibre** dont la directrice est **Mme Valérie DEPLANO** ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Crédit

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité **UMR7342 intitulée Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Équilibre (IRPHÉ)**.

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend **14 membres** :

- **La directrice de l'unité** ;
- **Le directeur adjoint** ;
- **8 membres élus** :
 - Collège des enseignants-chercheurs, chercheurs ou assimilés : 5 membres
 - ❖ Un représentant des Maîtres de Conférence
 - ❖ Un représentant des Professeurs des Universités
 - ❖ Un représentant des Chargés de Recherche
 - ❖ Un représentant des Directeurs de recherche
 - ❖ Un représentant des jeunes chercheurs contractuels (doctorants, post doctorants)
 - Collège des personnels administratifs et de recherche (IT et ITRF) : 3 membres.
- **4 membres nommés** ;
- 1 invité permanent : l'assistant de prévention

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29 janvier 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale

Aurélie PHILIPPE

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC247515DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identité, Espaces, Activités (LISA)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220194DAJ modifiée du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR6240, intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités**, dont le directeur est **M. Eugène GHERARDI** ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité **UMR6240 intitulée Lieux, Identité, Espaces, Activités (LISA)**.

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend **20 membres** :

- **Le directeur de l'unité** ;
- **La directrice adjointe** ;
- **10 membres élus** :
 - Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ou assimilés : 8 sièges.
 - ❖ Sous-collège des PR : 3 sièges.
 - ❖ Sous-collège des MCF et docteurs : 3 sièges.
 - ❖ Sous collège des doctorants et enseignants non-docteurs : 2 sièges.
 - Collège des personnels administratifs et de recherche (IT et ITRF) : 2 sièges.
- **8 membres nommés**.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 31 janvier 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale

Aurélie PHILIPPE

DEC247517DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220194DAJ modifiée du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR7031, intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique**, dont le directeur est **M. Jean-François CHAIX** ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité **UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA)**.

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend **14 membres** :

- **Le directeur de l'unité** ;
- **2 directeurs adjoints** ;
- **8 membres élus** :
 - 4 membres chercheurs, enseignants-chercheurs ou assimilés et 1 suppléant
 - 3 IT, BIATSS ou assimilés et 1 suppléant
 - 1 doctorant et 1 suppléant
- **3 membres nommés**.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 31 janvier 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale

Aurélie PHILIPPE

DEC235717INSMI

Décision portant modification de l'extension du périmètre, du changement d'intitulé et création du sigle de la fédération de recherche n°2962 intitulée « *Fédération de recherche mathématiques des Pays de Loire* »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213769DGDS en date du 2 janvier 2023 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2962 intitulée « *Fédération de recherche mathématiques des Pays de Loire* » ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Vu l'avis émis par les instances du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1er janvier 2024, les établissements énumérés ci-dessous, sont ajoutés à la liste des tutelles principales de la fédération n°2962 :

- Université Bretagne Occidentale
- Université Bretagne Sud
- Université de Rennes 2
- Université de Rennes
- ENS Rennes
- INSA Rennes

Article 2

A compter du 1er janvier 2024, l'intitulé de la fédération de recherche n°2962 « *Fédération de recherche mathématiques des Pays de Loire* » devient « *Fédération de recherche Henri Lebesgue Bretagne-Pays de la Loire* » (FHL)

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

19 AOUT 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Août 2024
ISSN 1148-4853

